Archives parlementaires

# Compte-rendu de l'"Auditeur national" du discours de la députation de Sarre-Libre et la motion de Bourdon (de l'Oise) tendante à destituer l'état-major de l'armée révolutionnaire à Bordeaux, en annexe de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793)

François-Louis Bourdon

**Citer ce document / Cite this document :**

Bourdon François-Louis. Compte-rendu de l'"Auditeur national" du discours de la députation de Sarre-Libre et la motion de Bourdon (de l'Oise) tendante à destituer l'état-major de l'armée révolutionnaire à Bordeaux, en annexe de la séance du 20 frimaire an II (10 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 303;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38463_t1_0303_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

### XIII.

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE MORET (1).

*Suit un extrait de cette pétition d'après le* Bulletin de la Convention.

La Société populaire de Moret, district de Nemours, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à compléter le bienfait de la loi sur la taxe des denrées de première nécessité, en diminuant le *maximum* du prix des grains, qui surpasse encore les facultés du plus grand nombre des citoyens.

## ANNEXE

**à la séance de la Convention nationale du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793).**

**Compte-rendu par divers journaux de la discussion à laquelle donnèrent lieu la pétition de la commune de Sarre-Libre, la motion de Baraillon relative aux officiers de santé et la motion de Bourdon (de l'Oise) relative à l'état-major de l'armée révolutionnaire de Bordeaux (3).**

### I.

COMPTE RENDU de *l'Auditeur national* (4).

*Une autre députation des citoyens de Sarre-Libre* a exposé que rien ne s'opposait tant à l'expulsion des ennemis du territoire français que la conservation de la caste nobiliaire dans nos armées. Elle a représenté que l'y laisser plus longtemps serait ressembler à des voyageurs insensés qui, sachant qu'une forêt par où ils doivent passer est remplie de brigands, choisiraient l'un d'eux pour leur servir de guide.

Ces citoyens ont demandé que les officiers n'eussent de distinctions militaires qu'en fonctions; que les soins, les médicaments et aliments fussent les mêmes dans les hôpitaux pour les officiers et pour les soldats; que les officiers de santé, dont beaucoup sont d'une ignorance alarmante, fussent épurés, et qu'enfin on prît plus de soin de l'approvisionnement de leur commune.

La députation a déposé 22,000 livres de dons patriotiques, et de plus la Société populaire a monté et équipé plusieurs de ses membres pour la cavalerie. Une collecte faite pour cet objet a produit 10,000 livres.

Cette pétition a donné lieu à divers membres de se plaindre du mal que font dans les armées les officiers dits de santé, et des communications que certains généraux se permettent d'avoir avec des généraux ennemis.

*L'un de ces membres* a dénoncé particulièrement que sur 400 chevaux de réquisition qui avaient été conduits à Bordeaux, le commandant de l'armée révolutionnaire établie en cette commune, affectant un luxe vraiment scandaleux, s'était emparé des quarante plus beaux pour son service.

**Bourdon** *(de l'Oise)* a saisi cette occasion de reproduire une motion qu'il avait faite il y a quelque temps, de supprimer les ministres qu'il regarde comme une vermine monarchique. Il a reproché aux agents du ministre de la guerre d'être la cause de ce que des généraux se permettaient de prendre ainsi des chevaux. Il leur a reproché d'employer beaucoup de moyens pour se perpétuer dans leurs places, et il a terminé par demander que les représentants du peuple, dans le département de Bec-d'Ambez, fussent autorisés, s'ils le jugeaient convenable, à destituer ou régénérer l'état-major de l'armée révolutionnaire qui est à Bordeaux.

Cette proposition a été décrétée, ainsi que le renvoi au comité de la guerre de la dénonciation relative aux officiers de santé.

### II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (1).

*Une députation de Sarre-Libre*, admise à la barre, appelle l'attention de la Convention sur plusieurs abus qui règnent dans les armées, sur le luxe des états-majors et sur l'inexpérience des officiers de santé.

La discussion s'engage.

Sur la motion de **Bourdon** *(de l'Oise)*, la Convention décrète que le comité de la guerre est chargé de faire un rapport sur la nomination des officiers de santé, et que les représentants du peuple en commission s'attacheront à réprimer le luxe des états-majors.

### III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Une pétition tendant à faire réformer le luxe des officiers de santé donne lieu à **Bourdon** *(de l'Oise)* de se plaindre de l'état-major de l'armée révolutionnaire actuellement à Bordeaux. Il l'accuse de s'être emparé de quarante des plus beaux chevaux levés par le représentant du peuple Lakanal.

La Convention nationale autorise les représentants du peuple, délégués par elle dans le département du Bec-d'Ambez, à suspendre ou supprimer cet état-major, qui, dit-il, déplaît infiniment aux sans-culottes.

**Bourdon** *(de l'Oise)* s'élève ensuite contre les abus énormes qui se glissent dans les armées. Il

---

(1) La pétition de la *Société populaire de Moret* n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 20 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance, ainsi que dans le compte rendu de la même séance publié par le *Mercure universel* du 21 frimaire an II (p. 328, col. 2).

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793).

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 285, le compte rendu de la même discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Auditeur national* [n° 445 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 4].

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire, an II, n° 448, p. 284).

(2) *Journal de Perlet* [n° 445 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 83].